

## PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-quatre décembre, une séance de travail a eu lieu entre les membres du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA et le Ministre, Coordonnateur National de l'ITIE-RCA.

Le Coordonnateur National a rappelé aux membres la quintessence de l'atelier de renforcement de leur capacité par le Secrétariat International qui avait eu lieu le 06 décembre 2019 sur la NORME ITIE 2019.

Il a, une fois de plus, passé en revue les sept exigences de la NORME ITIE 2019 en indiquant celles qui sont applicables, inapplicables et celles dont l'applicabilité est encouragée.

Cette particularité tient du fait que le Secrétariat International a décidé d'une mise en œuvre adaptée de l'ITIE en République Centrafricaine.

Le dossier de la République Centrafricaine pourrait être inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de l'ITIE en février 2020. Pour ce faire, la République Centrafricaine devra adresser une demande de levée de suspension courant janvier 2020.

L'intérêt de cette séance de travail consiste :

- à constituer les collèges (Gouvernement, secteur extractif et société civile) dont chaque collège désignera son

champion qui sera l'interface entre le collège et le Secrétariat Technique.

- à élaborer leur planning de travail.
- à examiner minutieusement les exigences applicables et déterminer celles qui relèvent de leur ressort respectif.
- à répertorier les pièces constitutives de la demande de levée de suspension à envoyer au Secrétariat International.

Les modifications de la NORME 2019 mettent l'accent sur le suivi par les membres du Comité National de Pilotage de l'ITIE désigné dans le jargon de l'ITIE « groupe multipartite.

Le Coordonnateur a encouragé les régies financières, la Direction Générale des Mines, le Secrétariat Permanent de Kimberley, la Direction Générale du Pétrole, la Direction Générale des Forêts et les opérateurs du secteur minier à publier systématiquement les données statistiques et fiscales sur leur site web ou par un autre moyen de communication qu'ils jugeront utiles.

Il leur a demandé de faire parvenir les données statistiques et fiscales publiées sur leur site au Secrétariat Technique qui à son tour les publiera sur le site web de l'ITIE-RCA.

Il a exhorté la société civile à participer pleinement et efficacement conformément à l'exigence 7.

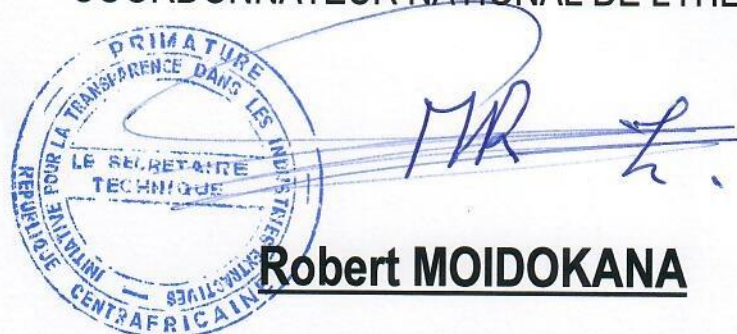
Pour ce faire, un jeu de documents constitués des consultations sur la stratégie du Conseil d'Administration, l'avenir de la validation, les règlements intérieurs, les codes de conduite et les décrets portant institution du mécanisme et de suivi de l'ITIE de certains pays africains ont été mis à la disposition des membres du Comité National de Pilotage.

Il a été recommandé aux Directeurs Généraux des régies financières, des Mines, du Pétrole et des Forêts, de désigner une seule personne qui devra les représenter, en cas d'empêchement, à toutes les séances de travail, à toutes les réunions, à tous les ateliers. Ce qui aura l'avantage de mieux suivre la logique de la mise en œuvre du processus.

Une réunion sera convoquée aux fins de la répartition des membres du groupe multipartite par collège, avec pour objectif la mise en place d'une coordination au sein de chaque collège.

Fait à Bangui, le 03 JAN 2020

LE MINISTRE  
COORDONNATEUR NATIONAL DE L'ITIE-RCA



PRIMA TURE  
POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES  
LE SECRETAIRE  
TECHNIQUE  
REPUBLICAINE CENTRAFRICAINE

*MR L.*

**Robert MOIDOKANA**

---

Rue de l'Industrie B.P. 2885 BANGUI République Centrafricaine

Tél : +236 75 20 81 16

Website : [www.itierca.cf](http://www.itierca.cf)